

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS248/19
WT/DS249/13
WT/DS251/14
WT/DS252/12
WT/DS253/12
WT/DS254/12
WT/DS258/16
WT/DS259/15
12 novembre 2003
(03-6067)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS - MESURES DE SAUVEGARDE DÉFINITIVES À L'IMPORTATION DE CERTAINS PRODUITS EN ACIER

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 10 novembre 2003, adressée par M. James Bacchus, Président de l'Organe d'appel, au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *États-Unis - mesures de sauvegarde définitives à l'importation de certains produits en acier*, WT/DS248/AB/R, WT/DS249/AB/R, WT/DS251/AB/R, WT/DS252/AB/R, WT/DS253/AB/R, WT/DS254/AB/R, WT/DS258/AB/R, WT/DS259/AB/R. Ce rapport sera distribué aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce plus tard aujourd'hui, conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Ce document est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient moi-même en qualité de Président de la section, M. Georges Abi-Saab et M. John Lockhart en qualité de membres.
